

POUR UNE REFONDATION DU SERVICE PUBLIC A L'ECHELLE DES TERRITOIRES DE VIE

En perpétuelle évolution, la notion de Service Public a connu son apogée dans la période qui s'étend de la seconde guerre mondiale au milieu des années 70.

Erigé au rang d'un véritable pacte social, le service public constitue la pierre angulaire de notre droit administratif et de l'action publique. Il est la partie visible de l'action de l'Etat.

Une majorité de nos concitoyens demeure très attachée à sa proximité et à sa pérennité.

Or, cette notion est aujourd'hui aux prises à une double menace :

- Le service public est une **exception française** et de ce fait les mécanismes d'élargissement de l'Union Européenne et de généralisation de la concurrence participent à son érosion.

Occasion manquée s'il en est, le projet de traité de constitution européenne qui devait assurer sa reconnaissance, a été rejeté lors du référendum de mai 2005.

- Par ailleurs, l'organisation du service public, calquée sur le modèle industriel, a été construite sur un système de production de masse. Elle a aujourd'hui de plus en plus de difficultés à répondre aux nouvelles pratiques et aux besoins exprimés par la multiplicité des situations individuelles et territoriales.

Ainsi, le service public est condamné à disparaître s'il n'opère pas en son sein de profondes transformations tant dans sa forme que dans son contenu.

L'échelle des territoires de vie

L'évolution de nos modes de vie et de nos usages consacre l'autonomie grandissante des individus (mobilité) et la résurgence du phénomène local (proximité), exige la prise en compte des singularités du territoire.

Les attentes de la population en termes de service public s'expriment avec autant de force en milieu urbain qu'en milieu rural, même si les exigences traduisent des réalités très différentes.

C'est donc sur un nouveau modèle qu'il convient de refonder le service public afin de lui permettre d'individualiser ses prestations et de prendre en compte les spécificités des territoires de vie dessinés par les usages.

La garantie de la loi et la souplesse du contrat

La nouvelle gouvernance du service public appelle bon nombre d'interrogations :

- comment lui permettre de s'adapter à la réalité de chaque territoire ?
- quel dispositif garanti à l'échelle de vie des populations ?
- comment inscrire les services publics dans les schémas de cohérence territoriale ?
- l'acte d'autorité (loi ou règlement) ne doit-il pas progressivement laisser place au contrat de service public ?
- ne faut-il pas substituer à la logique de moyens une logique de résultats évalués sur des critères de temps, de distance, de coût, de confort, d'offre de services, d'accessibilité ?

Sur ce plan, les initiatives prises par la Poste ouvrent la voie à une approche nouvelle, celle de garantie du service public, qui mérite d'être développée à l'ensemble des services à la population.

La performance, la flexibilité (notamment au niveau des horaires), comptent désormais autant que la proximité physique. Les technologies de l'information et de la communication relativisent la notion de distance.

Le service public doit être conforté dans une démarche dynamique. Il faut lui redéfinir de nouvelles priorités, de nouveaux contours, inventer de nouvelles offres, de nouveaux modes de gestion..

Longtemps marqué par le principe de spécialité, le service public gagnerait à s'ouvrir à une certaine forme d'universalité qui favorise la mutualisation des moyens publics et privés entre les différents partenaires, en réduisant les coûts des prestations aux usagers.

Mais ce service universel (la notion apparaît dès 1986 dans l'acte unique européen), doit plus consister en un socle de prestations garanties en termes de qualité et d'accessibilité qu'en un trompe l'œil destiné à cacher telle ou telle régression.

Plus de deux millions et demi de français vivent éloignés de tout commerce et de tout service de proximité

Le service public nécessite une démarche prospective qui seule permet de garantir l'accompagnement du développement territorial et la cohésion sociale.

Une garantie de qualité et d'accessibilité

On ne peut faire de l'aménagement du territoire sans se préoccuper de la qualité de l'accessibilité des services publics de proximité car c'est de la vie quotidienne de nos concitoyens dont il s'agit.

La territorialisation du Grenelle offre l'opportunité de refonder aujourd'hui le service public à l'échelle des territoires de vie des populations.

Elle appelle une nouvelle gouvernance adossée à des contrats de services territoriaux issus d'une concertation avec les acteurs de terrain et encourageant de nouveaux partenariats publics et privés.

C'est ainsi que l'on répondra aux évolutions de notre temps et que nous redonnerons à la notion même de service public tout son sens et sa réalité de **service aux publics**.

A côté des services de base qui doivent pouvoir être garantis par la loi sur l'ensemble du territoire national, une approche nouvelle fondée sur le contrat autorise le sur-mesure et l'adaptation des prestations services à la réalité de chaque territoire.

L'application de ces principes doit se traduire par des actes concrets :

- des heures d'ouverture de services adaptées aux besoins des populations,
- la présence de services publics, sur tout le territoire (prestations de base),
- des moyens de mobilité qui facilitent les déplacements dans des délais à des tarifs raisonnables,
- une couverture satisfaisante de la téléphonie mobile et du haut débit,
- le maintien du petit commerce de proximité,
- des réponses adéquates en termes de crèches, d'écoles, de soins et de prise en charge des publics fragiles.

La refondation des services publics à l'échelon des territoires doit permettre de promouvoir un service public de qualité, bien vivant, sachant renouer avec les principes qui le fondent.

Cette responsabilité n'est plus uniquement celle des collectivités publiques. C'est aussi désormais celle de l'en semble des opérateurs et acteurs publics et privés du développement durable.

La refondation du service public est non seulement aujourd'hui une exigence en termes d'adaptabilité, de coût et de qualité mais c'est aussi la seule garante de sa survie.